

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

République française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **2025\_97 – OBJET : Contrats avec FRANCE COLLECTIVITES INVEST et INFOCOM FRANCE pour la location d'un véhicule 9 places**

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** que la commune dispose d'un contrat de location pour un minibus 9 places. Ce véhicule est mis à disposition des services municipaux, et plus particulièrement le service sport association jeunesse dans le cadre des activités et séjours proposés, ainsi qu'aux associations de la commune. Ce dernier arrive à échéance le 4 janvier 2026.

**INFORME** que la société FRANCE COLLECTIVITÉS INVEST a formulé une proposition de contrat de location sur une durée de quatre ans pour la mise à disposition d'un véhicule 9 places modèle Trafic.

**INFORME** que pour financer la location du véhicule qui s'élève à 490 euros HT par mois, la commune s'engage à utiliser le véhicule comme support publicitaire dans le cadre d'un contrat de régie publicitaire avec la société INFOCOM-France, pendant toute la durée de la location. Le loyer sera payé par la commune par voie d'abandon des recettes publicitaires lui revenant au titre du contrat de régie publicitaire, en vertu d'une délégation permettant le paiement direct au profit de FRANCE COLLECTIVITÉS INVEST. La commune sera dès lors déchargée du paiement des loyers.

**INFORME** que la commune prend à sa charge l'assurance tous risques, les frais de fonctionnement et les réparations du véhicule, le loueur prend à sa charge les frais d'immatriculation et de livraison du véhicule.

**INFORME** que la livraison du véhicule constitue le point de départ du délai de quatre ans du contrat avec la société FRANCE COLLECTIVITÉS INVEST.

**DECIDE** de signer le contrat de location pour une durée de quatre ans avec la société France COLLECTIVITÉS INVEST, sise ZI Secteur C7, allée des informaticiens, CS 70520 06705 Saint-Laurent-du-Var, pour la mise à disposition dudit véhicule. Le contrat est conclu sous la condition suspensive que la société INFOCOM France obtienne les recettes publicitaires nécessaires au financement de l'opération.

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

ID : 013-211300371-20251124-DM\_2025\_97-CC



**DECIDE** de signer le contrat de régie publicitaire avec INFOCOM FRANCE – ZI Les Paluds – Pôle Performance – 510 avenue de Jouques – 13400 AUBAGNE.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune, aux chapitre et article correspondants.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 24 novembre 2025.

Le Maire,



Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Jérôme MARCILIAC